

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 693

présenté par

MM. Le Bouillonnet, Brottes, Mmes Lepetit, Gautier, MM. Gaubert, Dumont,
Mmes Saugues, Darciaux, MM. Bono, Ducout, Mme Lebranchu, MM. Cohen,
Boisserie, Mmes Lignières-Cassou, Robin-Rodrigo
et les membres du groupe Socialiste

à l'amendement n° 645 (4ème rect.) de M. Ollier

APRÈS L'ARTICLE 5

Compléter l'alinéa 8 de cet amendement par les mots :

« sous réserve, concomitamment, d'une offre locative sociale équivalente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'accession sociale à la propriété ne doit pas se traduire par une diminution de l'offre locative sociale déjà très insuffisante. Ce sous-amendement prévoit donc pour toute accession, une offre locative sociale nouvelle.